



Absence de date de paiement sur contrat de travail

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **17:12**

Bonjour,

Je suis salarié dans une entreprise depuis le 1.10.2011, celle ci a été cédée à un autre gérant qui celui ci me devait de nombreuses heures supplémentaires et ce permettait de réduire mon salaire en prétextant qu'il y avait des jours fériés. Je lui ai donc adressé de nombreuses lettres car il n'est jamais allé chercher et lui ai demandé à plusieurs reprises verbalement de me payer ce qu'il me devait et celui ci m'a dit "tu me casse les couilles" et a finalement décidé de me mettre sur un site dont le contrat entre le site et l'entreprise se voyait non renouveler. De plus il ne m'en a nullement averti, par la suite je n'ai plus eu de nouvelles et ni même de versement de salaires et ne pouvais prétendre au chômage du fait que je ne suis pas licencié. J'ai donc saisi les prud'hommes, l'affaire est toujours en cours. Mais aujourd'hui j'ai retrouvé et il m'est financièrement difficile de me déplacer pour me rendre ce qui rend la relation pro avec mon nouvel employeur difficile. Ainsi même de payer mes factures donc je voulais savoir si il est possible de récupérer mes salaires depuis le mois de mai 2013. En vous remerciant

Cordialement

Adidine

Par **P.M.**, le **24/11/2013** à **17:59**

Bonjour,

Je ne comprends pas, vous saisissez le Conseil de Prud'Hommes et ensuite apparemment vous ne pouvez vous rendre à l'audience tout en espérant récupérer vos salaires, ce que vous n'avez pas réussi à faire avant, il faudrait que vous confirmiez si c'est bien le cheminement de votre pensée...

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **18:16**

Je suis en litige avec mon patron qui aujourd'hui depuis mai ne me fait plus travailler et ne me verse plus aucun salaire. Je me suis retrouvé avec de grosses difficultés financières avec des frais importants dus à des paiements qui n'ont pu être faits et aujourd'hui que j'ai retrouvé un nouvel emploi je me retrouve en difficulté pour pouvoir me rendre sur les sites et cela crée une mauvaise entente avec mon nouveau patron qui est en parfaite connaissance de ce litige.

avec mon ancien patron qui ne m'a aucunement licencié

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **18:21**

Je voulais savoir si je pouvais par le biais d'un organisme ou via le tribunal récupérer mes salaire car je suis toujours salarié non licencié.

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **18:22**

Je voulais savoir si je pouvais par le biais d'un organisme ou via le tribunal récupérer mes salaire car je suis toujours salarié non licencié.

Par **P.M.**, le **24/11/2013** à **18:46**

[citation]jai donc saisie les prudhommes l'affaire est toujours en court[/citation]
Je ne vois pas ce que vous pourriez faire d'autre avec une certaine efficacité à part de vous faire conseiller pour préparer vos conclusions par une organisation syndicale voire un avocat spécialiste...